

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Elevage canin de la skyle arena sur la commune principale de l'AIOT 2 chemin de périès 34440 NISSAN LEZ ENSERUNE.

La référence de votre dossier est A-3-XQ9G1G1O et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 05/11/2023 à 12h25 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

N° SIRET **83954390700019**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Elevage canin de la skyle arena**

Description des activités :

Mon projet se situe sur une partie de la parcelle cadastrale 000G1958 sur la commune de Nissan lez Ensérunes, à plus de 150 mètres à vol d'oiseau de la première habitation. La partie où va se situer mon chenil est actuellement engazonnée sans arbres et ne sera pas significativement modifiée par ma construction aux abords immédiats du chenil nous conserveront l'engazonnement actuel. Mon chenil, reposera sur une dalle de 17,26 mètres sur 8,24 mètres. Il sera ouvert d'une porte d'entrée sur la face ouest, de 6 trappes et 6 fenêtres (correspondants à chaque box individuels) sur les faces nord et sud et de 3 fenêtres sur la face est. Chaque box se composera d'un intérieur de 5 mètres carrés minimum et d'un extérieur (dénommé plus bas le jardin) de 10 m² minimum. Le chenil sera traversé par le milieu entre chaque lignes de box par une allée centrale donnant accès au fond du bâtiment où se trouvera un point d'eau d'un côté et d'un point de préparation des gamelles de l'autre côté. En implantant mon chenil juste derrière les constructions existantes, et en ne l'élevant pas plus haut que celles-ci, l'aspect architectural du chenil ainsi que son orientation sur le terrain sont définies de manière à respecter et à s'intégrer à cet environnement bâti ainsi qu'au paysage agricole de la zone. Le toit sera à 2 pans. Les murs recouverts d'un enduit facilement lessivable pour l'entretien quotidien du bâtiment. Le bâtiment sera bordée en face nord et sud de 2 jardins permettant l'accès à un extérieur pour les chiens. Pour aménager ces jardins, nous ne modifieront pas l'existant, nous planterons juste une clôture tout autour de chaque box. Le bâtiment sera équipé d'une fosse septique individuelle (étude de sol déjà réalisée) ainsi que d'un accès à l'eau potable et à l'électricité. Nous disposons également d'un box en bois de chez Morinfrance de 10m² qui sera posé sur une dalle en béton de 15m² et disposera d'un jardin individuel de 25m² situé derrière la face est du bâtiment qui servira à accueillir les portées en fin de sevrage avant le départ des chiots. Un bâtiment de 15 m² déjà présent sur le terrain sera aménagé en salle de naissance (il est déjà équipé d'une salle d'eau et de l'électricité seuls quelques travaux de mise en état seront nécessaires. 2 ateliers présents sur l'extrémité sur ouest du terrain seront eux aussi réaménagés pour servir d'infirmerie et de zone de quarantaine. Une écurie déjà présente pour l'instant pourra servir de zone de stockage.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

2 chemin de périès

34440 NISSAN LEZ ENSERUNE

X : 706085

Y : 6241442

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2120	2120-3	Elevage de chiens	Animaux 35 Animaux	D	20 chiens de l'élevage et une capacité de 15 chiens en vente n'ayant

pas trouvé
de famille
avant leurs
4 mois.

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets de type excréments ramassés dans les courettes seront mise au compostage.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Un puit est présent sur le terrain**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Nous entretenons la parcelle et ces abords régulièrement afin de la protéger des risques d'incendie. Nous sommes en plus équipés de réserves d'eau (collecte des eaux de pluies de la maison d'habitation et puits. Une fois la construction du chenil terminé nous l'équiperont également d'extincteurs.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)